

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2013

CONSOMMATION - (N° 1357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE467

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 22 BIS

A l'alinéa 69, après le mot :

« prudentiel »,

insérer les mots :

« et de résolution ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.